

SWISSFOOTBALLLEAGUE

RAPPORT ANNUEL

2019/20



report.sfl.ch

Le rapport annuel de la SFL
est également disponible
online à l'adresse:
report.sfl.ch

SWISSFOOTBALLLEAGUE
RAPPORT ANNUEL 2019/20

RÉTROSPECTIVE ANNUELLE
RAPPORT DE LA
DIRECTION

La saison 2019/20 a été marquée par le coronavirus et les répercussions de la pandémie de Covid-19 sur la SFL et sur ses clubs. Grâce à une collaboration solidaire et constructive de tous les participants, il a été possible de terminer la compétition en cours et de créer de bonnes conditions pour la nouvelle saison.

La poignée de main traditionnelle doit être abandonnée pour l'instant, mais le geste symbolique demeure — Fabio Celestini (à g.) et Marcel Kohler.

SFL

Compétitions européennes

Rétrospective sportive

Rapport de la direction

CONTENU

Rétrospective annuelle	04
Le mot du Président	05
Rapport de la direction	06
Organigramme	16
Rapport annuel des commissions	18
Statistiques	24
Sponsors	26

Rapport financier	28
Rapport sur la situation financière	29
Rapport de l'organe	32
Compte d'exploitation ordinaire	34
Bilan	39
Tableau des flux de trésorerie	41
Annexe aux comptes annuels	42

LA SFL EN BREF

La Swiss Football League (SFL) est l'une des trois sections indépendantes de l'Association Suisse de Football (ASF), avec la Première Ligue et la Ligue Amateur. La SFL existe depuis 1933, année de création sous le nom de Ligue Nationale. Elle est responsable de l'organisation du championnat d'élite du football helvétique, soit les deux ligues professionnelles d'aujourd'hui, la Raiffeisen Super League et la Brack.ch Challenge League. Le but de la SFL est la promotion du football non-amateurs et du football d'élite juniors. Avec ses 20 clubs, elle constitue l'un des piliers du football suisse des clubs. Le siège de la SFL se situe à Berne.

BUTS
RSL ET BCL

1'136

SPECTATEURS
RSL ET BCL

1'617'026

JOUEURS UTILISÉS
RSL ET BCL

617

RANG AU
CLASSEMENT UEFA

17

JOUEURS SUISSES
DANS LES «BIG-5»

35



Dialogue et solidarité pour affronter l'avenir



HEINRICH SCHIFFERLE

Président SFL

Heinrich Schifferle (67), de Winterthour, est membre du Comité de la Ligue depuis 1999 et Président de la Swiss Football League depuis 2011.

La saison écoulée a mis la SFL et ses clubs à rude épreuve. Pourtant, malgré toute l'impuissance qui s'est abattue sur la Suisse et également sur le football, nous n'avons pas perdu notre capacité de mobilisation. Confrontés à des conditions particulièrement difficiles, nous avons cherché des solutions et nous en avons trouvées.

Et si aujourd'hui, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance, cela est dû en premier lieu au dialogue et à la solidarité. Les échanges avec les autorités durant la crise sanitaire ont en tout temps été raisonnables et constructifs. Dans le même temps, les clubs ont prouvé que la cohésion existe au sein du football professionnel suisse. En effet, et malgré des avis divergents, les décisions prises ont été acceptées collégalement par tous.

Ce que les clubs et leurs joueurs ont accompli durant cette période mérite le plus grand respect. Ils se sont assurés de la confiance de la politique et du public grâce à leur action sérieuse et fiable laquelle a permis de planifier la saison 2020/21 avec la présence du public, car on le sait bien: sans les fans, le football professionnel ne peut pas exister et cela pas uniquement du point de vue financier, mais surtout sachant que le succès est indissociable des émotions que le public amène dans les stades.

Et c'est également grâce à cet enthousiasme que le FC St-Gall a marqué de son sceau la première moitié de la saison 2019/20. Les performances des joueurs de la Suisse orientale m'ont impressionné et elles ont prouvé que les premières places au sein de la ligue supérieure continuent à être âprement disputées. Par ailleurs, je considère que la promotion du FC Lausanne-Sport donne un signe positif, particulièrement compte tenu du nouveau stade et de l'enthousiasme pour le sport qui règne dans cette ville.

Ainsi, j'attends la nouvelle saison avec impatience, d'une part car j'espère une compétition équilibrée et captivante dans les deux championnats, et d'autre part car les spectateurs redonneront au football ce plus qui fait que nous l'aimons tant – pour autant que nous tous en tant que société continuions à faire preuve de la même solidarité que ces derniers mois.

SPORTIVEMENT VÔTRE

HEINRICH SCHIFFERLE

Président de la Swiss Football League

Ce texte a été rédigé fin septembre 2020

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL

LA DIRECTION



CLAUDIUS SCHÄFER
CEO



MARC JUILLERAT
Legal & Licensing



ROGER MÜLLER
Media & Marketing



ADRIAN KNUP
Sport & Competition



FABIAN ZULLIGER
HR & Accounting

La saison 2019/20 a été marquée par le coronavirus et les répercussions de la pandémie de Covid-19 sur la SFL et sur ses clubs. Grâce à une collaboration solidaire et constructive de tous les participants, il a été possible de terminer la compétition en cours et de créer de bonnes conditions pour la nouvelle saison.

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL

CRISE DU CORONAVIRUS: CHRONIQUE



La poignée de main traditionnelle a dû être abandonnée pour l'instant, mais le geste symbolique est demeuré – Fabio Celestini (à g.) et Marcel Koller.

La pandémie de Covid-19 et les mesures des autorités suisses en découlant ont eu des répercussions considérables sur la compétition de la Swiss Football League (SFL). Voici la chronique des événements.

28 février 2020

Premiers reports de matches

Suite à la croissance rapide du nombre des cas de coronavirus en Suisse, le Conseil fédéral prononce une interdiction pour les manifestations de plus de 1'000 personnes (valable dans un premier temps jusqu'au 15 mars). La SFL reporte donc toutes les parties de la 24^e journée du championnat des deux ligues supérieures à une date encore inconnue. Le 2 mars, lors d'une rencontre, les 20 clubs de SFL décident de reporter les autres journées des championnats et de ne pas organiser de rencontres à huis clos.

13 mars 2020

La compétition est à l'arrêt

Après avoir consulté l'office fédéral de la santé publique (OFSP), la SFL et l'Association suisse de football (ASF) décident d'un commun accord de stopper la compétition sur les terrains suisses jusqu'au 30 avril. Le 16 mars, les clubs de la SFL stoppent également provisoirement les entraînements et les matches amicaux.

20 mars 2020

Chômage partiel pour les contrats à durée déterminée

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) autorise le chômage partiel également pour les contrats à durée déterminée. La SFL s'est engagée activement pour cette importante revendication de ses clubs et ce dans le but de soutenir le système économique du football professionnel suisse avec toutes les entreprises et les personnes qui en dépendent économiquement parlant.

22 avril 2020

Plan pour la reprise des entraînements et de la compétition

En collaboration avec l'Institut pour les maladies infectieuses de l'Université de Berne, la SFL a élaboré un plan détaillé qu'elle a soumis à l'office fédéral du sport (OFSP) et à l'office de la santé publique (OFSP). Ce plan comprend les scénarios possibles pour la reprise des entraînements ainsi que pour l'organisation de rencontres à huis clos et il doit servir de document de référence pour une décision des autorités en faveur du football professionnel. Avec la reprise de la compétition avec des rencontres à huis clos assujettie à un concept de gestion des risques et avec une supervision scientifique, le football d'élite tient à donner un signal fort en vue d'un retour proche vers plus de normalité.

29 avril 2020

Questions en suspens relatives à un assouplissement progressif

Le Conseil fédéral présente sa stratégie d'assouplissement progressif pour le sport avec des mesures destinées à freiner la propagation du coronavirus. Dans le football professionnel, les clubs peuvent reprendre l'entraînement des équipes à partir du 11 mai et il est prévu d'autoriser la compétition à partir du 8 juin avec des rencontres à huis clos. Le Conseil fédéral promet une décision définitive pour le 27 mai.

16

Semaines

Interruption de la compétition dans la SFL du 24 février au 18 juin 2020

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL

A ce moment, la SFL et ses clubs sont face à des questions existentielles. En plus des questions d'organisation en rapport avec la mise en œuvre des mesures de protection, il s'agit tout particulièrement pour les clubs de calculer en détail les conséquences économiques d'une longue phase de huis clos et de trouver des solutions pour financer cette période marquée par le manque de recettes. Dans ce contexte, la SFL et ses clubs sont tributaires du soutien de la Confédération.

13 mai 2020

Mesures de stabilisation du Conseil fédéral pour le sport

Le Conseil fédéral fixe les critères des mesures de stabilisation pour des prêts d'un montant de 350 millions de francs pour les ligues de football et de hockey sur glace. Cette aide financière étatique doit permettre aux clubs des ligues professionnelles qui ne peuvent organiser que des matches à huis clos et qui se retrouvent ainsi face à des difficultés financières sévères de pouvoir obtenir un prêt soumis à des obligations. Or, étant donné que les conditions pour l'obtention d'un prêt figurant dans la première version ne sont pas acceptables pour la ligue et les clubs, des discussions sont à nouveau menées sur le plan politique.

29 mai 2020

La saison peut se poursuivre

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, les 20 clubs de SFL se prononcent avec 17 voix contre 2 (1 abstention) en faveur de la poursuite de la saison interrompue. Le nouveau coup d'envoi de la 24^{ème} journée est prévu pour le 19 juin. Le calendrier provisoire prévoit plusieurs semaines anglaises afin que les deux championnats puissent se terminer le 2 août, comme l'exige l'UEFA. Or, afin de garantir une reprise régulière de la compétition, des adaptations des règlements s'avèrent nécessaires. Les clubs décident d'autoriser cinq changements par match au lieu des trois autorisés jusqu'alors, et ce jusqu'à la fin de la saison. De plus, les clubs s'engagent à respecter complètement le concept de protection de la SFL.

11 juin 2020

La COMCO autorise la Super League à jouer

La décision de la SFL de poursuivre les championnats ne viole pas la loi sur les cartels. La Commission de la concurrence (COMCO) rejette la demande du FC Sion consistant à interdire la reprise de la RSL et à ouvrir une enquête pour violation du droit des cartels.

12 juin 2020

Un concept de protection pour la reprise des championnats de SFL

Afin que les 13 journées restantes puissent se dérouler sans incident, la SFL a élaboré un concept de protection en collaboration avec les autorités. Ce concept comporte de larges mesures de protection et d'hygiène s'appliquant avant, pendant et après le match. Le club organisateur est responsable de la mise en œuvre du concept de protection, en accord avec l'exploitant du stade et avec les autorités.

19 juin 2020

#Restart de la saison 2019/20

Avec la rencontre YB-FCZ, la compétition de la RSL redémarre avec la 24^{ème} journée. Selon la décision actuelle du Conseil fédéral, au maximum 300 personnes peuvent suivre les rencontres. Le même jour, le Conseil fédéral décide d'un autre assouplissement et permet des manifestations regroupant jusqu'à 1000 personnes à partir du 22 juin.

13

Journées

Disputées en 45 jours après l'interruption due au Covid-19

Les masques sont également omniprésents dans les stades de la SFL – le président du FC Saint-Gall Matthias Hüppi.



RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL



Le match Xamax-Bâle du 24 juin 2020 a permis d'accueillir à nouveau 1000 spectateurs pour la première fois.

132

Matches

Organisés lors de la saison 2019/20 sous l'égide du concept de protection de la SFL Covid-19

24 juin 2020

1'000 spectateurs lors de la rencontre Xamax-Bâle

Si la première rencontre de la 25^{ème} journée le 23 juin entre Thoune et YB a encore lieu devant 300 personnes, déjà 1'000 spectateurs ont suivi la rencontre Xamax-Bâle à la Maladière au début de cette soirée du 24 juin. Et plus tard le même soir, la capacité maximale a également été atteinte lors des matches Lugano-Lucerne et Sion-Servette.

Juillet 2020

Des joueurs contrôlés positifs au coronavirus dans les clubs

Durant un peu plus de six semaines après la reprise des championnats, des joueurs de différents clubs sont testés positifs au Covid-19. Comme stipulé dans le concept de protection, les autorités sanitaires compétentes des cantons concernés imposent dans tous les cas l'isolation du joueur contaminé. Dans un seul cas, tous les joueurs et les membres du staff ayant été en contact avec le joueur testé positif sont envoyés en quarantaine pour une durée de dix jours. Cela entraîne de nombreuses adaptations au calendrier et a pour conséquence que des rencontres sont agendées jusqu'au dernier jour de l'annonce des participants UEFA (3 août).

29 juillet 2020

Bases pour la saison 2020/21

Depuis le 24 juin, des matches de football sont à nouveau organisés devant un public pouvant atteindre les 1'000 personnes dans le stade. Or, cette mesure n'a en aucun cas permis d'améliorer la situation économique des clubs de football et elle a surtout généré des coûts. Une normalisation aussi rapide que possible est donc éminemment importante pour la survie des clubs. La SFL travaille donc d'arrache-pied avec des représentants de clubs dans le cadre d'une taskforce pour permettre une mise en œuvre homogène et pour élaborer un concept de protection adapté avec un guide détaillé pour les manifestations de plus de 1'000 personnes à partir de la saison 2020/21.

Les piliers de ce nouveau concept de protection prévoient une obligation généralisée du port du masque dans toutes les parties du stade. De plus, on renonce à accueillir les supporters de l'équipe adverse des deux ligues et les places debout ne sont plus autorisées en RSL. Grâce à ces mesures principales complétées par diverses autres mesures d'accompagnement, chaque stade doit pouvoir remplir au moins 50 pour cent de sa capacité en places assises.

7 août 2020

Les clubs rejettent le contrat de prêts de la Confédération

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire, les 20 clubs décident de ne pas signer le contrat de prêts proposé avec l'OFSP. Ils exigent du Conseil fédéral qu'il adapte le libellé de l'ordonnance sur l'encouragement du sport sur la base de laquelle des prêts destinés à garantir la compétition au niveau professionnel doivent être consentis aux fédérations nationales de football et de hockey sur glace. Face aux énormes pertes de recettes, les clubs se retrouvent dans une situation financière très tendue et ils ont un urgent besoin d'un soutien financier subordonné à des conditions loyales.

Le 25 septembre, le Parlement adoptera en fin de compte la loi Covid-19 comportant des conditions adaptées aux besoins des clubs de SFL pour l'obtention de prêts sans intérêt.

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL

12 août 2020

Le Conseil fédéral autorise les grandes manifestations à partir d'octobre

Le Conseil fédéral décide d'autoriser la tenue de manifestations de plus de 1'000 personnes à partir du 1^{er} octobre sous réserve de mesures de protection sévères. Au lieu de fixer une nouvelle limite maximale de spectateurs, des plans de protection basés sur les risques et adaptés aux manifestations doivent être élaborés pour être ensuite approuvés par le canton concerné. Suite à cette annonce, la SFL décide de reporter le début des championnats d'une semaine soit au 18 septembre.



Claudius Schäfer

CEO Swiss Football League

Commentaire sur la crise du coronavirus

Le 27 février 2020, j'ai reçu du secrétariat de la SFL une information selon laquelle le Conseil fédéral envisageait d'interdire les grandes manifestations de plus de 1'000 personnes suite aux premiers cas de coronavirus en Suisse. Le soir même, la cellule de crise de la SFL s'est réunie et une première conférence avec les clubs a eu lieu le lundi suivant. Avec le recul, cette réaction rapide s'est avérée déterminante pour minimiser l'état de choc provoqué par cette nouvelle et pour passer à un mode de fonctionnement orienté vers des solutions. En effet, et comme la société et l'économie, le football professionnel suisse a tout d'abord dû appréhender et comprendre la situation tout en cherchant à avancer malgré des conditions-cadre particulièrement incertaines. Pour moi, le bon fonctionnement du flux d'informations entre la SFL et les clubs a été particulièrement important car il a permis d'échanger les nouvelles connaissances, les évolutions et les résultats avec, pour objectif, la volonté de proposer le plus grand degré de sécurité possible. Cela étant, une question s'est rapidement posée, à savoir quelle serait la prochaine étape? Le concept de protection élaboré a été déterminant pour permettre aux spectateurs et à la confiance de revenir. Les clubs et la ligue ont ainsi pu constater que beaucoup de travail positif a été accompli en peu de mois. Dans ce contexte, il convient de relever la collaboration avec d'autres ligues en Europe ainsi qu'avec l'UEFA où tout le monde a véritablement tiré à la même corde. Cela étant, la crise du coronavirus a clairement démontré qu'une approche axée sur la recherche de solutions permet d'éliminer les divergences, même entre des concurrents. Pour le football professionnel suisse, il s'agit désormais d'appliquer cette philosophie constructive dans le futur et de garder l'esprit ouvert pour optimiser les modèles commerciaux existants ainsi que pour des innovations qui nous permettront d'être encore plus résistants.

2 septembre 2020

Feu vert pour plus de 1'000 supporters

Après avoir consulté les cantons, le Conseil fédéral fixe des exigences uniformes valables pour toute la Suisse pour l'autorisation de manifestations réunissant plus de 1'000 personnes à partir du 1^{er} octobre. En plus des aspects d'ordre général applicables à toutes les manifestations comme la gestion du flux des personnes avant, pendant et après la manifestation ainsi que les consignes prioritaires concernant la situation épidémiologique et les capacités nécessaires pour le traçage des contacts dans chaque canton, les concepts de protection des clubs de SFL comportent les directives matérielles détaillées suivantes: seules les places assises sont autorisées dans les stades, le port du masque est obligatoire, au maximum deux tiers des places disponibles peuvent être occupées, les secteurs des supporters visiteurs sont fermés, dans les secteurs de la restauration il faut obligatoirement s'asseoir et il convient de contrôler le respect des mesures et de sanctionner les infractions aux règles.

8 septembre 2020

Concept de protection SFL et guide

La SFL publie une version révisée du «concept de protection Covid-19 pour les entraînements et les matches» qui constitue la base des concepts de protection des stades spécifiques aux clubs qui sont désormais nécessaires pour les manifestations réunissant plus de 1'000 personnes et il poursuit l'objectif de mettre en œuvre les mesures de protection requises de manière aussi uniforme que possible dans tous les lieux de matches. Le «guide pour les concepts de protection des stades des clubs» comporte des recommandations concrètes et une liste de contrôle pour l'élaboration d'un concept de protection des stades propre à chaque club. Ces documents servent de base pour une entame sans problème de la nouvelle saison 2020/21 qui débute le 18 septembre.

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL



L'arbitre Sandro Schärer est en contact avec l'arbitre assistant vidéo (VAR) à la salle d'opération vidéo de Volketswil.

1064

Checks

Contrôles par la VAR pendant la saison 2019/20

36

Cas

Corrections d'erreurs claires et évidentes

VIDEO ASSISTANT REFEREE (VAR)

La SFL et l'ASF ont introduit l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) pour la RSL à partir de la saison 2019/20. A la fin du championnat, un bilan très positif a pu être tiré. Une analyse approfondie a démontré que dans 36 cas, la VAR a permis d'éviter une faute claire et évidente. Ainsi on peut prouver sans équivoque que le football en Suisse est devenu plus juste et plus loyal grâce au travail de la VAR.

Lors des 182 matches de la première saison, la VAR a procédé à Volketswil à un total de 1064 contrôles (56% Goal Decision, 26% Penalty Decision, 18% Red Card Incident, 2 Checks Mistaken Identity) ce qui correspond à un peu moins de 6 vérifications par rencontre. L'importance de ce chiffre est dû au fait que chaque but, chaque décision de pénalty et chaque expulsion sont automatiquement contrôlés en arrière-plan par la VAR.

Si la VAR estime qu'une décision est clairement erronée, elle recommande à l'arbitre du match de réexaminer les images. Dans 36 cas, l'arbitre a suivi la recommandation du juge vidéo (17 Goal Decisions, 14 Penalty Decisions, 4 Red Card Incidents, 1 Mistaken Identity) ce qui a permis de corriger une mauvaise décision évidente dans chaque cinquième match de RSL.



DISCUSSIONS SUR UN CHANGEMENT DE MODUS

Au printemps 2019, la majorité des clubs de SFL avait demandé que les discussions concernant une augmentation de la RSL à 12 clubs soit reprise. La proposition d'augmenter la RSL à 12 clubs et d'instaurer un mode de championnat à deux niveaux avec 22 tours de qualification et une deuxième phase avec un tour final regroupant 6 clubs et 6 clubs dans le tour de classement a été ensuite retirée la veille de l'assemblée générale du 22 novembre 2019. Dans un même temps, un groupe de travail composé de représentants des deux classes de jeu a été créé dans le but d'élaborer de nouvelles solutions possibles.

De plus, la SFL a effectué une analyse détaillée du mode appliqué depuis près de 20 ans en Ecosse. En fin de compte, le 23 avril 2020, les clubs de SFL ont décidé lors d'un vote par écrit (suite à la pandémie de Covid-19) de conserver le format actuel avec 10 clubs en RSL.

Le FC Lausanne-Sport avait proposé à nouveau à l'attention de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai d'augmenter le nombre de clubs de Super League à 12. Par 14 voix contre 5 (1 abstention), les clubs ont clairement rejeté cette demande.

DROIT ET LICENCES

Prolongation formelle des licences

La validité des licences nationales déjà octroyées pour la participation aux championnats de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League de la saison 2019/20 a été prolongée par décision de l'assemblée générale de la SFL. En raison de la situation difficile de tous les clubs, la licence qui leur avait été octroyée a con-

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL

servé en principe sa validité jusqu'à la fin de la saison 2020/21 sachant néanmoins qu'avant le début de la saison 2020/21, la SFL a pu demander aux clubs des documents financiers actualisés sur la base desquels la Commission des licences a pu imposer des charges de redressement le cas échéant.

Autorisations de jouer uniquement pour les cas de rigueur

Conformément à l'article 6 du Règlement de la FIFA régissant le statut et le transfert des joueurs, la qualification et l'utilisation de nouveaux joueurs n'étaient pas autorisées avant la fin du championnat en cours ni pour les transferts internationaux, ni pour les transferts nationaux. Ce n'est que pour les cas de rigueur qu'il a été possible de qualifier et d'aligner de nouveaux joueurs, dont parmi eux les éléments dont les contrats ont été résiliés en raison du Covid-19. Cela étant, la Commission des transferts de la SFL a octroyé à divers joueurs qui remplissaient ces conditions l'autorisation de jouer dans leur nouveau club lors des dernières journées du championnat.

MÉDIAS ET MARKETING

Coopération avec Deltatre

La SFL prépare l'avenir en instaurant un niveau supérieur de saisie et de sauvegarde des données officielles des matches de ses compétitions. A cet effet, elle s'est assurée la coopération de Deltatre, le spécialiste mondial des services de médias sportifs. Avec la professionnalisation accrue, la profondeur et la qualité de saisie et de sauvegarde des données – concernant tous les matches de RSL et BCL – se trouveront considérablement augmentées, et des nouveaux services de mise à disposition de ces données seront ainsi créés pour les clients les plus divers.

Semaine à thème «Football pour tous»

Du 2 au 10 novembre 2019, 15 clubs de la SFL se sont engagés avec le soutien des sponsors de la ligue et avec Secours suisse d'hiver pour donner de la visibilité à la précarité en Suisse. Plus de 100'000 enfants en Suisse subissent les conséquences de la pauvreté de leurs parents et ils doivent renoncer à beaucoup de choses.

Secours d'hiver offre son soutien lors de détresse financière et grâce au programme de soutien «Empowerment Enfants», des enfants défavorisés peuvent participer à des activités de loisir auxquelles ils n'auraient pas accès faute de moyens. Par exemple jouer au foot dans un club. A l'occasion de cette semaine à thème, des professionnels suisses de foot ont raconté à leurs fans leurs propres expériences d'enfant avec le foot par l'entremise de brefs messages vidéo. Ils ont appelé à aider les enfants concernés par la précarité qui aimeraient jouer au football à expérimenter l'effet intégrateur du football.

La SFL a apporté de la variété lors de la période sans football avec #stayathome.

Campagne #stayathome sur SFL.CH

La situation de pandémie a imposé des restrictions massives et elle a exigé une grande solidarité de la part de tous. En ces temps difficile sans matches de football, la SFL s'est efforcée d'apporter un peu de variété et elle a publié régulièrement des récits, des stats et des jeux sur le football suisse sous #stayathome. Tant sur SFL.CH que sur les réseaux sociaux, la ligue a enregistré de très nombreux clics.

Diffusions en direct lors de 13 journées de BCL

A partir de la reprise du championnat, lorsque seul un nombre restreint de spectateurs étaient autorisés dans les stades, la SFL a proposé la diffusion en direct de quatre rencontres par journée de championnat de la deuxième ligue grâce au soutien du sponsor en titre BRACK.CH, diffusions qui ont enregistré un très grand nombre de visites sur les sites. «SFL NOW» était gratuit et on pouvait y accéder sur les sites web de la SFL et des clubs participants, sans blocage géographique. Ainsi ces rencontres ont pu être suivies partout dans le monde sans aucune restriction. La cinquième rencontre de ces 13 journées de BCL après la reprise du championnat a été comme d'habitude diffusée sur Teleclub Zoom en accès libre.

15

Clubs

Soutiennent les enfants touchés par la pauvreté en Suisse pendant la semaine à thèmes

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL



Les fautes (ou non) de mains ont été au centre des modifications des règles pour la saison 2019/20.

SPORT ET COMPÉTITIONS

Changements de règlements pour la saison 2019/20

En mars 2019, l'IFAB (International Football Association Board), a adopté des modifications importantes des règles de jeu entrant en vigueur pour la saison 2019/20 et concernant également la SFL. Les changements les plus importants concernaient la faute de main. Selon l'IFAB, il s'agissait de déterminer plus clairement s'il s'agit ou non d'une faute lorsque le ballon touche «accidentellement» le bras ou la main d'un joueur. D'autres modifications concernaient le changement de joueurs, le mur lors d'un coup franc, l'introduction de cartons jaunes et rouges contre le banc de touche ainsi que l'exécution des balles d'arbitre, des pénaltys et des sorties de but.

Label de qualité pour huit clubs de SFL

Huit clubs ont obtenu au cours de l'année sous revue la certification de «Centre de performance ASF/SFL» créée en 2017: FC Bâle 1893, Grasshopper Club Zurich, FC Lausanne-Sport, FC Lucerne, Servette FC, FC St-Gall 1879, BSC Young Boys et FC Zurich. Ce label de qualité requiert des exigences élevées pour la formation des talents dans différents domaines.

«SFL Official Ball» de Molten à partir de la saison 2020/21

A partir de la saison 2020/21, les 20 clubs de SFL utiliseront le ballon officiel de Molten. Le contrat avec le fabricant japonais de ballons s'étend sur trois saisons. Le bal-

lon unifié créera un terrain de jeu égal pour tous, ce qui augmentera l'équité sportive et la qualité du football. En outre, l'uniformité de l'apparence soulagera les clubs sur le plan économique, car ils ne devront plus s'entraîner avec des modèles différents. Molten livrera aux clubs suisses un modèle de ballon de haute qualité avec un design exclusif et individuel combinant les deux couleurs du logo, le rouge et le bleu, pour faire le lien entre les deux ligues.

Records et statistiques

Jean-Pierre Nsame, l'attaquant du BSC Young Boys, a conquis haut la main la couronne du meilleur buteur de la saison 2019/20 dans la Raiffeisen Super League. Avec ses 32 buts lors de 32 matches, le Français aux origines camerounaises a également battu un nouveau record de buts depuis l'introduction de la ligue à 10 avec 36 journées de championnats lors de la saison 2003/04. Deux d'entre eux ont représenté un autre record: le 24 novembre 2019 contre le FC Sion, Nsame a marqué après 27 et 138 secondes pour YB, ce qui a été l'avance le 2 à 0 le plus rapide dans l'histoire de la ligue supérieure suisse.

Avec 44 joueurs alignés, le FC Zurich a établi un nouveau record durant la saison 2019/20, notamment grâce au lancement de nombreux jeunes joueurs, alors qu'une grande partie de l'équipe était en quarantaine. En outre, Andris Vanins a remporté le record honorifique du joueur le plus âgé aligné depuis 2003/04. Le 3 août 2020, le Letton de 40 ans, 3 mois et 4 jours a gardé le but du FCZ contre Thoune.

Durant la saison 2019/20, les 20 clubs de la SFL ont utilisé 635 joueurs au total dont 18 ont joué pour deux clubs. Ce sont donc 617 joueurs différents qui ont été alignés. Le chiffre de cette saison hors norme se situe clairement au-dessus de ceux des années précédentes: (2016/17: 582/557, 2017/18: 591/550, 2018/19: 581/559).

8

Clubs

Ont reçu le Certificat
«Centre de performance
ASF/SFL»

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL



SFL Award Night

Jean-Pierre Nsime (BSC Young Boys) et **Andi Zeqiri** (FC Lausanne-Sport) ont été élus meilleurs joueurs 2019 de Raiffeisen Super League et de Brack.ch Challenge League lors de la 7^e SFL Award Night en janvier 2020 au Kursaal de Berne. Le prix de l'entraîneur de l'année a été décerné pour la deuxième fois consécutive à **Gerardo Seoane**, qui a défendu le titre de champion avec le BSC Young Boys en 2019 et qui était déjà de retour au sommet du classement lors de la pause hivernale. Le jury d'experts a élu **Noah Okafor**, 19 ans, du FC Bâle, comme «SFL Best Youngster», tandis que le public a plébiscité comme but de l'année la tête de **Steve von Bergen** lors de son dernier match professionnel pour YB, le 25 mai 2019, contre le FC Lucerne.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Prévention et sécurité dans le football et le hockey sur glace

Le 27 septembre 2019, les responsables de la sécurité et des fans, les délégués à la sécurité et des représentants des autorités de police nationales et cantonales se sont rencontrés pour la troisième fois lors d'un networking day organisé par la SFL, l'ASF et Swiss Ice Hockey. Il y a été question du champ de tension entre la gestion de la foule et les directives en matière d'infrastructures ainsi que du grand écart entre l'évitement des risques et la tolérance en matière de risques.

ORGANISATION DE LA SFL

Déménagement de la SFL

Le 3 septembre 2019, la SFL a pu prendre possession de ses nouveaux locaux au centre de Berne à la Maulbeerstrasse 10. Au cours des dernières années, la SFL avait continuellement pu élargir ses prestations de service avec une augmentation de son effectif à la clé.

Mutations personnelles

En septembre 2019, le Comité de la SFL avait adopté à l'unanimité la proposition du président, du chef des finances et du CEO de renforcer au niveau opérationnel la position «Finances et RH» dans la structure d'organisation de la SFL en accueillant Fabian Zulliger au sein de la direction. Le volume et la complexité des transactions financières ont augmenté au cours des dernières années et ils augmenteront encore avec les projets complexes qui exigeront une supervision détaillée.

Après juste cinq ans, Thomas Gander a décidé de remettre pour la fin de 2019 son poste de responsable des domaines Corporate Social Responsibility (CSR) et prévention qu'il avait créés de toute pièce au sein de la SFL. Durant cette période, il était parvenu à mettre sur pied une collaboration fructueuses pour les deux parties avec diverses OGN et à réaliser des projets tels que la semaine à thème annuelle.

A la fin mai 2020, Jacqueline Diethelm a également quitté la SFL. Durant près de deux ans, elle avait dirigé le secrétariat et elle était l'assistante du CEO. A partir du 1^{er} juin, Malina Wildi, qui travaillait depuis 2013 au sein du département marketing de la SFL, a repris la direction du secrétariat tout en continuant à assurer une partie des travaux de son ancien domaine. Dans un même temps, l'engagement de la stagiaire Sofia Peyer, qui travaille depuis août 2019 au sein du secrétariat, a été prolongé d'une année.

RAPPORT DE LA DIRECTION

SFL

DÉCISIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

AG ordinaire du 22 novembre 2019

Lors des élections de renouvellement, les 20 représentants des clubs ont reconduit le président sortant Heinrich Schifferle dans sa fonction. En vertu de la modification des statuts adoptée au préalable, le président et les autres membres du Comité doivent être réélus tous les deux ans au lieu de toutes les années comme c'était le cas jusqu'alors.

Après la relégation de son club le FC Rapperswil-Jona hors de l'organisation de la SFL, le membre du comité sortant Rocco Delli Colli a renoncé à se représenter. En plus des sept membres du comité sortants, quatre autres personnes ont présenté leur candidature pour un siège au sein du comité: Florence Bardot (FC Lausanne-Sport), Werner Baumgartner (SC Kriens), Matthias Hüppi (FC St.Gallen 1879) et Maurice Weber (FC Wil 1900).

Cinq des sept membres sortants ont été réélus. Les représentants ont également élu Werner Baumgartner, Matthias Hüppi et Maurice Weber au sein du comité de neuf personnes. Constantin Georges et Claudio Sulser n'ont pas été réélus.

Le président et les autres membres du Comité doivent être réélus seulement tous les deux ans au lieu de toutes les années.

AG extraordinaire du 29 mai 2020

Lors de cette assemblée, les représentants se sont prononcés en faveur de la reprise de la saison 2019/20 par 17 voix contre 2 (1 abstention), saison interrompue durant trois mois à cause du coronavirus. La reprise a été fixée au 19 juin 2020. Le calendrier prévoyait plusieurs semaines anglaises afin que les deux championnats puissent se terminer le 2 août.



Afin de garantir une reprise ordonnée de la compétition, il a fallu procéder à des adaptations temporaires dans les règlements de la SFL. Ainsi, les clubs ont décidé d'autoriser les clubs à procéder à cinq changements au lieu des trois changements usuels et ce jusqu'à la fin de la saison et pour les deux championnats, dans le but de réduire le risque de blessures des joueurs après cette pause forcée. De plus, les clubs se sont engagés à respecter scrupuleusement le concept de protection. D'autres points du règlement introduits par les clubs pour la reprise de la compétition prévoyaient la prolongation de la licence nationale et la clarification des périodes de qualification et des autorisations de jouer.

Enfin, les clubs ont à nouveau rejeté la demande consistant à augmenter la Raiffeisen Super League à 12 équipes. Cette proposition du FC Lausanne-Sport a été rejetée par 14 voix contre 5 (1 abstention). Ainsi, la Suisse reste à 10 équipes dans chacune des deux ligues supérieures. Le 23 avril 2020 déjà, les clubs s'étaient prononcés par écrit contre un changement de mode et donc contre une augmentation du nombre d'équipes en RSL.

Après une saison mouvementée, le trophée du champion est resté entre les mains bernoises.

ORGANIGRAMME

Assemblée générale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
10 clubs RSL et 10 clubs BCL



Les organes de la SFL sont l'Assemblée générale (organe faitier), le Comité, l'organe de révision et les autorités juridictionnelles. La durée de mandat, que ce soit pour le Président ou les membres du Comité est nouvellement de deux ans et celle des réviseurs comme anciennement d'un an. Il est de trois ans pour les membres des autorités juridictionnelles. L'organe d'élection est l'Assemblée générale, qui convoque, conformément aux statuts, les 20 clubs membres, dont chacun dispose d'une voix.

ORGANIGRAMME

Secrétariat

CEO



Claudius Schäfer*

COMMUNICATION
Philippe Guggisberg**

**SAFETY & SECURITY
COVID-19**
Dominique Huber**

CSR & PREVENTION
vacant

SPORT & COMPETITION



Adrian Knup*

MEDIA & MARKETING



Roger Müller*

HR & ACCOUNTING



Fabian Zulliger*

LEGAL & LICENSING



Marc Juillerat*

**COMPETITION
& OPERATIONS**
Silvano Lombardo**

PROJECT MANAGER VAR
Reto Häuselmann

MARKETING
Barbara Kälberer

DIGITAL CONTENT
David Barras

ADMINISTRATION
Malina Wildi

**ASSISTANT SPORT
& COMPETITION**
Samuel Bapst

DIGITAL PLATFORM
Silvio Kern

ASSISTANT
Sofia Peyer

**ASSISTANT LEGAL
& LICENSING**
Reto Rolli

* Membre de la Direction

** Membre de la Direction élargie
Etat au: 30 juin 2020

RAPPORTS ANNUELS DES COMMISSIONS

Vue d'ensemble

Les commissions incarnent les instances du droit de la Swiss Football League. Les statuts font le distinguo entre les autorités juridictionnelles, d'une part, et les autorités consultatives, de l'autre, ne faisant pas partie des organes officiels. Les compétences des autorités juridictionnelles sont fixées dans des règlements entérinés par l'Assemblée Générale, les membres desdites commissions étant élus par l'assemblée. Les membres des autorités consultatives sont nommés par le Comité de la SFL.

COMMISSION DES LICENCES

Président: Bernhard Welten

Vice-président: Olivier Rodondi

AUTORITÉ DE RECOURS POUR LES LICENCES

Président: Eugen Mätzler

Vice-présidents: Nicolas Cottier, Kaspar Meng

JUGE DE L'ORDONNANCE DISCIPLINAIRE EN MATIÈRE DE COMPÉTITION

Juge de l'ordonnance disciplinaire:

Roy Maybud

Remplaçants: Thomas Gysi, Pascal Tschan

JUGE DE L'ORDONNANCE DISCIPLINAIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Juge de l'ordonnance disciplinaire:

Dieter Caliezi

Remplaçant: Nicolas Dutoit

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président: Daniele Moro

Vice-président: Alain Ribaux

COMMISSION DES TRANSFERTS

Président: Mathias Burnand

TRIBUNAL DE RECOURS

Président: Ernst Staehelin

Vice-présidents: Goran Mazzucchelli,

Albert Rey Mermet

COMMISSION DE FORMATION ASF/SFL

Président: Jean-Claude Donzé

COMMISSION DE CONCILIATION



Vous trouverez de plus amples informations sur les tâches et les membres des commissions sur **SFL.CH**

COMMISSION DES LICENCES



BERNHARD WELTEN
Président de la Commission
des licences

AUTORITÉ DE RECOURS POUR LES LICENCES



EUGEN MÄTZLER
Président de l'Autorité de recours
pour les licences

Dans le sillage de la procédure d'octroi des licences d'avril 2019, la commission a déposé en août 2019 trois dénonciations à titre disciplinaire pour non-respect des charges décidées par la Commission des licences. En octobre/novembre 2019, deux clubs (Neuchâtel Xamax FCS, FC Stade-Lausanne-Ouchy) ont été amendés.

Au printemps 2020, la Commission des licences a examiné la conformité du changement de l'actionnaire principal de Neuchâtel Xamax FCS et de Grasshopper Club Zurich dans le cadre du Règlement sur l'octroi des licences, changement qu'elle a approuvé.

Le 20 mars 2020, les membres de la commission ont été informés que la séance d'octroi des licences d'avril 2020 serait reportée dans un premier temps suite à la pandémie de Covid-19. A ce moment, l'UEFA avait déjà repoussé du 31 mars au 30 avril le délai pour les engagements arrivant à terme. Le 3 avril 2020, l'UEFA suspendait les dispositions relatives à la composition et l'évaluation des informations financières axées sur l'avenir dans le cadre de l'octroi des licences aux clubs. Cela étant, l'Assemblée générale extraordinaire de la SFL du 29 mai 2020 a décidé de renouveler automatiquement pour la saison 2020/21 les licences octroyées pour la saison 2019/20. Ainsi, la Commission des licences a uniquement dû contrôler le respect des directives de l'UEFA par les neuf clubs de RSL (sauf pour Neuchâtel Xamax FCS). L'examen des documents des clubs a eu lieu durant la deuxième moitié du mois de mai 2020 par l'entremise du système électronique d'octroi des licences et les neuf clubs de RSL ont obtenu la licence UEFA. En outre, la Commission des licences a pu pour la première appuyer l'ASF dans le cadre de l'octroi de la licence UEFA à deux clubs féminins (FC Zürich Frauen, Servette FC Chênois Féminin); les deux clubs ont obtenu la licence UEFA.

En automne 2020, la Commission des licences examinera les documents actuels des clubs de RSL et de BCL (p.ex. la clôture des comptes au 30 juin 2020 et les budgets actualisés pour 2020/21) et elle prononcera les éventuelles charges.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SFL du 29 mai 2020, il a été décidé de prolonger automatiquement pour la saison 2020/21 les licences octroyées pour la saison 2019/20 en raison de la pandémie de Covid-19.

Suite à la suspension de la procédure ordinaire d'octroi des licences pour la saison 2020/21, aucun recours contre le non-octroi d'une licence n'a été interjeté devant l'Autorité de recours pour les licences.

JUGE DE L'ORDONNANCE DISCIPLINAIRE EN MATIÈRE DE COMPÉTITION



ROY D. MAYBUD

Juge de l'ordonnance disciplinaire
en matière de compétition

JUGE DE L'ORDONNANCE DISCIPLINAIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ



DIETER CALIEZI

Juge de l'ordonnance disciplinaire
en matière de sécurité

Selon le Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition et ses remplaçants, ce fut une saison particulièrement calme tout au moins pour ce qui concerne les cas traités. Malgré l'introduction de la VAR, une procédure à tout de même été ouverte cette saison sur la base des images TV pour un doigt d'honneur en direction des spectateurs. Or, étant donné que ni l'arbitre ni la VAR n'avaient vu la scène, le Juge de l'ordonnance disciplinaire a ouvert une procédure et prononcé deux journées de suspension à l'encontre du joueur.

L'adaptation du «Règlement sur les procédures disciplinaires de la SFL» au 1^{er} janvier 2020 a entraîné un élargissement de la compétence du Juge de l'ordonnance disciplinaire en matière de compétition pour ce qui est des sanctions. Désormais, celui-ci traite toutes les infractions disciplinaires commises par les joueurs et les officiels d'équipe lors des matches en tant que juge unique. Plus besoin de transmettre les cas à la Commission de discipline. Le président de la Commission de discipline statuant comme juge unique juge de façon définitive les recours contre les sanctions disciplinaires à l'encontre des joueurs et des officiels d'équipe.

L'interruption de la compétition suite à la pandémie de Covid-19 ainsi que sa reprise à la fin juin 2020 a conduit à un calendrier particulièrement serré. Cela étant, la flexibilité et l'approche pragmatique de tous les participants ont permis de gérer ce défi sans problème. La collaboration spécialement entre les juges de l'ordonnance disciplinaire et en général avec le secrétariat de la SFL a été très agréable.

Au cours de la saison 2019/20, le Juge de l'ordonnance disciplinaire et son remplaçant ont jugé 134 cas. Les décisions du 19 mars 2020 ont mis fin aux dernières procédures encore en cours. 133 cas ont été directement jugés par le Juge de l'ordonnance disciplinaire et par son remplaçant et une affaire a été transmise à la Commission de discipline. La somme totale des amendes infligées par le Juge de l'ordonnance disciplinaire et par son remplaçant (sans tenir compte des sanctions infligées par la Commission de discipline) a diminué pour passer de CHF 358'500 à CHF 241'800. Ainsi, le montant moyen de l'amende par cas a diminué de près de 10 pour cent.

En raison de la «situation exceptionnelle» décrétée le 28 février 2020 par le Conseil fédéral avec l'interdiction des rassemblements de plus de 1'000 personnes, la comparaison entre le nombre de procédures et le nombre total d'amendes infligées durant la saison 2019/20 et ceux de 2018/19 n'est pas révélatrice.

La mise à feu de divers engins pyrotechniques, le jet d'objets et quelques messages injurieux ou n'ayant aucun rapport avec le sport figurant sur des banderoles des supporters ont représenté les infractions principales au Règlement de sécurité de la SFL et aux dispositions d'application enregistrées jusqu'à la fin de février 2020.

Pour le reste, les processus internes dans le cadre de l'ouverture et du traitement des procédures ont également fonctionné sans problème au cours de la saison 2019/20.

Cas traités

+10 par rapport à l'année précédente

76

Cas transmis à la Commission de discipline

+2 par rapport à l'année précédente

4

Cas traités

-49 par rapport à l'année précédente

134

Valeur en milliers de CHF de toutes les amendes prononcées

-32% par rapport à l'année précédente

241,8

COMMISSION DE DISCIPLINE



DANIELE MORO

Président de la Commission
de discipline

Au cours de la saison 2019/20, 16 cas au total ont été traités par la Commission de discipline et par le juge unique et des amendes d'un montant total de CHF 34'500 ont été infligées. Par rapport à l'année précédente, le nombre des procédures disciplinaires et le montant des amendes ont clairement diminué. Cet état de chose est surtout dû à la pandémie de Covid-19. Après la reprise de la compétition, les matches ont eu lieu sans spectateurs ou alors devant un public très réduit. Donc, contrairement aux autres années où la Commission de discipline avait été très fortement sollicitée pour des cas de comportement inapproprié de spectateurs, de tels cas ont fortement diminué.

Dès le 1^{er} janvier 2020, l'art. 19 al. 6 du «Règlement sur les procédures disciplinaires de la SFL» est notamment entré en vigueur. Selon cette nouvelle directive, les décisions rendues par le président de la Commission de discipline statuant comme juge unique dans les cas d'opposition contre des décisions disciplinaires à l'encontre des joueurs et des officiels des clubs sont définitives. Un recours n'est plus prévu. De plus, un interrogatoire peut désormais avoir lieu par téléphone ou par vidéoconférence.

COMMISSION DES TRANSFERTS



MATHIAS BURNAND

Président de la Commission
des transferts

Durant la saison 2019/20, la commission avait été plus sollicitée que d'ordinaire, puisqu'avant la suspension du championnat suite à la pandémie de coronavirus, 12 requêtes lui avaient été soumises pour décision.

Les adaptations des règlements rendues nécessaires dans cette situation de pandémie pour permettre la qualification de certains joueurs a tout naturellement eu un impact sur les activités de la Commission de transferts. A la reprise du championnat et à compter du mois de juin 2020, la commission a en conséquence été saisie à 13 autres reprises.

Dans ce cadre particulier et dans des délais fort courts, on a pu compter sur la motivation et la mobilisation sans faille de chaque membre de la commission. Dans un contexte souvent difficile pour tous, la Commission de transferts a pu bénéficier d'un soutien exceptionnel de la direction de la SFL et de son secrétariat. Chacun(e) en est à nouveau très vivement remercié.

**Valeur en milliers de CHF
de toutes les amendes
prononcées** -84% par rapport
à l'année précédente

34,5

Cas traités
-20 par rapport à l'année
précédente

16

Cas traités
+20 par rapport à l'année
précédente

25

TRIBUNAL DE RECOURS



ERNST STAEHELIN
Président du Tribunal
de recours

COMMISSION DE CONCILIATION



MARC JUILLERAT
Membre de la Commission
de conciliation

Lors de la saison 2019/20, seuls deux recours ont été interjetés contre des décisions de première instance et l'un d'eux a été retiré avant la décision du Tribunal de recours. Le cas jugé n'a pas été porté devant le TAS. Les deux cas concernaient encore la première phase de la saison. Pour la deuxième (après la reprise de la compétition reportée du fait de la pandémie de Covid-19) aucun recours n'a été déposé.

A l'avenir, le nombre des cas traités par le Tribunal de recours devrait rester plus modeste sachant que suite à l'adaptation du «Règlement sur les procédures disciplinaires de la SFL» entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, les décisions sur des recours prononcées par le président de la Commission de discipline statuant comme juge unique contre des sanctions disciplinaires (soit surtout des suspensions) sont désormais définitives et ne sont plus passibles de recours devant le Tribunal de recours.

Tout comme l'année précédente, la Commission de conciliation de la SFL n'a eu aucun cas à traiter durant l'exercice écoulé. Depuis que les statuts de l'Association Suisse de Football (ASF) ont été modifiés dans le sens que les litiges relevant du droit du travail sont du ressort des tribunaux civils, le passage devant la Commission de conciliation SFL en tant que première étape avant la saisine du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) de Lausanne n'est pratiquement plus utilisé.

Cas traités matériellement

-3 par rapport à l'année précédente

2

Demandes de conciliation

Inchangé par rapport à l'année précédente

0

COMMISSION DE FORMATION ASF/SFL



JEAN-CLAUDE DONZÉ

Président de la Commission de formation
ASF/SFL

L'épidémie de coronavirus a aussi eu des répercussions énormes pour la promotion de la relève en Suisse. Tous les partenariats et les centres de performances se sont vus contraints de cesser leurs activités durant une partie de la deuxième phase de la saison 2019/20. Heureusement ils ont pu bénéficier des trains de mesures mis en place par la Confédération.

Label de formation/Catégories de jeu

Le projet d'amélioration du niveau de jeu M18 a été mis en oeuvre au début de la saison 2019/20. Il a proposé la mise en place d'une progression par voie lente (M16-M17-M18), d'une par voie rapide (M16-M18), ainsi que l'acquisition d'une année supplémentaire pour quelques talents en âge M19.

Label de formation/Partenariats

La SFL et l'ASF ont décidé, sur recommandation de la Commission de formation, de verser la quasi-totalité des subventions prévues dans le cadre de leur budget respectif. Cette décision extraordinaire permet de souligner l'importance donnée à la formation en Suisse et de récompenser les clubs pour le développement des juniors dans les partenariats. Les partenariats ont offert cette saison 111 postes de travail subventionnés à temps complet ou partiel en qualité de responsable, d'entraîneur ou de spécialiste.

Label de formation/Centres de performance

Jusqu'au mois de mars 2020 les huit centres de performance ont rempli les critères demandés. Comme pour les partenariats, l'ASF a décidé de verser la totalité des subventions et de signifier par ce geste l'importance du travail de détails effectué. Les centres de performance ont offert cette saison 64 postes de travail à temps complet en qualité d'entraîneurs ou de spécialiste.

Soutien à la formation

Des indemnités fixes importantes d'un montant total de CHF 8 millions ont été versées par l'ASF et la SFL pour Footeco (1,8 mio.), les partenariats (4,2 mio.), les centres de performance (1 mio.) ainsi que les critères d'efficacité (1 mio.) pour récompenser la titularisation des joueurs M21 en RSL et BCL.

Record de titularisations de joueurs M21 suisses

Si particulière, cette saison 2019/20 a souri aux jeunes joueurs suisses. Avec le système de promotion de la relève lancé lors de la saison 2016/17, pas moins de 143 éléments au passeport suisse et au bénéfice du statut M21 (59 en RSL et 84 en BCL) ont comptabilisé, cette saison, un total de 1505 apparitions dans une formation de base (RSL 565, BCL 940). Soit largement un nouveau record. Les clubs de RSL qui ont été le mieux indemnisés, sont le FC Zurich et le FC St-Gall (ex aequo), en BCL le FC Wil 1900 et le FC Schaffhouse.

Partenariats

Inchangé par rapport à l'année précédente

13

Centres de performance ASF/SFL

+1 par rapport à l'année précédente

8




RÉTROSPECTIVE SPORTIVE

Classements finaux 2019/20

Raiffeisen Super League

CLASSEMENT FINAL 2019/20

CLUB	MATCHES	V	N	D	BUTS	POINTS
 1. BSC YOUNG BOYS	36	23	7	6	80:41	76
2. FC ST.GALLEN 1879	36	21	5	10	79:56	68
3. FC BASEL 1893	36	18	8	10	74:38	62
4. SERVETTE FC	36	12	13	11	57:48	49
5. FC LUGANO	36	11	14	11	46:46	47
6. FC LUZERN	36	13	7	16	42:50	46
7. FC ZÜRICH	36	12	7	17	45:72	43
8. FC SION	36	10	9	17	40:55	39
9. FC THUN	36	10	8	18	45:67	38
10. NEUCHÂTEL XAMAX FCS	36	5	12	19	33:68	27

■ Champion ■ Relégation V: Victoires N: Nuls D: Défaites

■ Barrage: FC Vaduz – FC Thun 2-0 FC Thun – FC Vaduz 4-3 Le FC Vaduz est promu en RSL avec un résultat total de 5-4.

MEILLEURS BUTEURS 2019/20

JOUEUR	CLUB	BUTS
1. JEAN-PIERRE NSAME	BSC YOUNG BOYS	32
2. CEDRIC ITTEN	FC ST.GALLEN 1879	19
3. ARTHUR CABRAL	FC BASEL 1893	14
ERMEDIN DEMIROVIC	FC ST.GALLEN 1879	14

CRITÈRES D'EFFICACITÉ 2019/20

CLUB	TITULARI- SATIONS	POINTS
3. FC ST.GALLEN 1879	113	32
4. FC ZÜRICH	109	32
6. FC LUZERN	67	26
7. NEUCHÂTEL XAMAX FCS	61	22
8. BSC YOUNG BOYS	45	17
9. FC SION	49	16
10. FC BASEL 1893	59	16
13. FC THUN	39	14
19. SERVETTE FC	13	0
20. FC LUGANO	10	0

Critères d'efficacité

Dans le système de la promotion de la relève «Critères d'efficacité», les clubs reçoivent des points si un joueur au passeport suisse âgé de 21 ans ou moins (saison 2019/20: nés en 1998 ou après) a été titularisé lors d'un certain nombre de matches. Le système de points prévoit 7 catégories différentes. Avec ses engagements dès le coup de sifflet initial, un joueur peut collectionner de 4 à 8 points pour son club. Si les matches de championnat ne suffisent pas à atteindre un minimum de points, les titularisations lors des matches officiels des équipes de Suisse M-19 et M-21 sont également inclus dans le calcul (1 ou 2 points).

Depuis le lancement des critères d'efficacité en 2016, il n'y a jamais eu autant de titularisations des jeunes joueurs dans les clubs de la SFL qu'au cours de la saison 2019/20. Pas moins de 143 joueurs (114 en 2018/19) au passeport suisse et au bénéfice du statut M21 (59 en RSL et 84 en BCL) comptabilisent un total de 1'505 apparitions dans une formation de base (RSL 565, BCL 940) pour 347 points (1'214 titularisations et 295 points en 2018/19). Le montant global de 1 million de francs est divisé par ce nombre de points et multiplié respectivement par le chiffre récolté par chaque club (2'849 francs par point).

Le FC Wil 1900 établit un nouveau record: 13 joueurs différents totalisent avec 213 titularisations la bagatelle de 45 points, ce qui permet au club de BCL de remporter le montant le plus élevé de CHF 128'000. En RSL, le FC Saint-Gall et le FC Zurich réalisent le meilleur score avec 32 points.

TROPHÉE FAIR-PLAY 2019/20

CLUB	NOMBRE JAUNES	NOMBRE JAUNES/ ROUGES	NOMBRE ROUGES	BONUS/ MALUS	POINTS FAIR- PLAY
1. BSC YOUNG BOYS	71	2	1	-20,75	61,25
2. FC LUGANO	87	3	1	-29,75	71,25
3. FC THUN	83	4	1	-27,50	72,50

Carton jaune: 1 point de pénalité / Carton jaune-rouge: 3 points de pénalité /
Carton rouge: 5 points de pénalité / Bonus/malus pour comportement général des clubs



Le bilan sportif de la saison 2019/20 de Raiffeisen Super League: report.sfl.ch



RÉTROSPECTIVE SPORTIVE

Classements finaux 2019/20

Brack.ch Challenge League

CLASSEMENT FINAL 2019/20

CLUB	MATCHES	V	N	D	BUTS	POINTS
1. FC LAUSANNE-SPORT	36	22	7	7	84:36	73
2. FC VADUZ	36	18	10	8	78:53	64
3. GRASSHOPPER CLUB ZÜRICH	36	17	10	9	69:52	61
4. FC WINTERTHUR	36	15	10	11	56:58	55
5. SC KRIENS	36	16	6	14	58:59	54
6. FC WIL 1900	36	14	7	15	60:61	49
7. FC STADE-LAUSANNE-OUCHY	36	11	9	16	47:64	42
8. FC AARAU	36	10	11	15	65:80	41
9. FC SCHAFFHAUSEN	36	6	14	16	34:62	32
10. FC CHIASSO	36	5	8	23	44:70	23

■ Promotion Relégation: Pas de relégué en raison du Covid-19 V: Victoires N: Nuls D: Défaites

■ Barrage: FC Vaduz—FC Thun 2-0 FC Thun—FC Vaduz 4-3 Le FC Vaduz est promu en RSL avec un résultat total de 5-4.

MEILLEURS BUTEURS 2019/20

JOUEUR	CLUB	BUTS
1. ALDIN TURKES	FC LAUSANNE-SPORT	22
2. ANDI ZEIRI	FC LAUSANNE-SPORT	17
3. ASUMAH ABUBAKAR	SC KRIENS	15

CRITÈRES D'EFFICACITÉ 2019/20

CLUB	TITULARI-SATIONS	POINTS
1. FC WIL 1900	213	45
2. FC CHIASSO	172	35
5. FC SCHAFFHAUSEN	145	28
11. GRASSHOPPER CLUB ZÜRICH	106	15
12. SC KRIENS	70	14
14. FC AARAU	68	13
15. FC LAUSANNE-SPORT	55	11
16. FC STADE-LAUSANNE-OUCHY	48	9
17. FC VADUZ	33	4
18. FC WINTERTHUR	30	2

TROPHÉE FAIR-PLAY 2019/20

CLUB	NOMBRE JAUNES	NOMBRE JAUNES/ROUGES	NOMBRE ROUGES	POINTS FAIR-PLAY
1. SC KRIENS	63	0	2	73
2. FC LAUSANNE-SPORT	65	2	1	76
3. FC AARAU	79	2	0	85

Carton jaune: 1 point de pénalité / Carton jaune-rouge: 3 points de pénalité /
Carton rouge: 5 points de pénalité

Trophée fair-play

Le classement du trophée fair-play est établi sur la base de points de pénalité, résultant des avertissements (1 point de pénalité), des expulsions suite à deux cartons jaunes (3) et des cartons rouges directs (5). En RSL, il existe aussi, selon les rapports des inspecteurs des arbitres, un système de bonus-malus ayant trait au comportement général des clubs. Les points de pénalité sont additionnés, l'équipe la plus fair-play étant celle qui totalise le moins de points.

En RSL, le champion BSC Young Boys remporte également le trophée fair-play avec 61,25 points de pénalité. Suivent le FC Lugano (71,25) et le vainqueur de la saison précédente, le FC Thun (72,50).

En BCL, le SC Kriens rafle la mise du fair-play avec 73 points de pénalité. Comme la saison dernière, le 2^e place revient au FC Lausanne-Sport (76) et le 3^e rang au FC Aarau (82).

Chaque trophée est doté d'un montant total de CHF 100'000 pour la RSL et la BCL. Le vainqueur de chaque division reçoit CHF 50'000, le deuxième 30'000 et le troisième 20'000.



Le bilan sportif de la saison 2019/20 de Brack.ch Challenge League: report.sfl.ch

RÉTROSPECTIVE SPORTIVE

Sponsors

La Swiss Football League remercie tous ses sponsors et partenaires pour leur précieux soutien et leur collaboration au cours de la saison 2019/20. Grâce à eux, le football suisse reste vivant et attrayant.

SPONSOR PRINCIPAL

RAIFFEISEN

SPONSOR TITRE

BRACK.CH

SPONSORS



**JOUÉZ
SPORT!**

FLYERALARM



PARTENAIRES MÉDIAS



SRG SSR

PARTENAIRES

SPORT-TOTO



SWISSLOS

SPORT-TOTO

Plus de trois millions de francs pour la relève du football



Durant la saison 2019/20, la société du Sport-Toto (SST) a accordé à la Swiss Football League (SFL) un soutien financier de plus de trois millions de francs – et cela grâce aux excellents résultats obtenus par les deux fonds de loterie de la SST, à savoir Swisslos et la Loterie Romande.

Les bénéfices nets de Swisslos et de la Loterie Romande sont totalement reversés pour des projets d'utilité publique et à des institutions dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement et du social. Une grande partie de ces bénéfices nets a été mise à disposition de la société du Sport-Toto pour qu'elle la reverse au sport national. Outre la SFL, l'Association Suisse de Football (ASF) perçoit également un généreux soutien de la SST.

Durant l'année 2019/20 on parle précisément de CHF 2'967'759 versés par la société du Sport-Toto à la SFL qui utilise ces fonds de façon ciblée pour la formation des joueurs les plus talentueux parmi les espoirs des clubs de la SFL.

Une autre partie sert à engager et à indemniser des entraîneurs professionnels dans le football d'élite des juniors. Enfin, par l'entremise de l'ASF, des montants supplémentaires sont attribués au football féminin ainsi que pour la formation et la formation continue des entraîneurs et des arbitres.

Ainsi, avec près de cinq millions de francs par année, les sociétés de loterie et la SST contribuent notablement depuis des années à la professionnalisation continue et à la renommée internationale du football suisse.

RAPPORT FINANCIER

2019/20

Rapport sur la situation financière	29
Rapport de l'organe de révision	32
Compte d'exploitation ordinaire	34
Bilan	39
Tableau des flux de trésorerie	41
Annexe aux comptes annuels	42

MARCHE DES AFFAIRES ET SITUATION ÉCO- NOMIQUE DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE



ANCILLO CANEPA

Trésorier de la Swiss Football League
et membre du Comité

Le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2019/20 fait état de recettes de l'ordre de CHF 42'487'592 et de dépenses d'un montant de CHF 42'482'592 avec un excédent de recettes de CHF 5'000. Grâce à une diminution des dépenses de CHF 934'909 et des recettes supplémentaires de CHF 592'976, il n'a pas été nécessaire d'utiliser le montant budgété de CHF 1'527'885 du Fonds de l'équipe nationale. La distribution aux clubs a donc dépassé de CHF 37'643 le montant prévu au budget. Dans le compte d'exploitation, il sera particulièrement question des positions budgétaires qui présentent une variation sensible par rapport au budget.

DÉPENSES

FRAIS DE PERSONNEL

Par rapport au budget, les frais de personnel ont été moins élevés de CHF 287'883 alors qu'au niveau des salaires, on enregistre une économie de CHF 233'413. Cette économie est due au fait que la SFL a renoncé à verser une gratification au personnel du secrétariat SFL et que certaines personnes n'ont pas été remplacées ou alors seulement en partie.

Pour les mois de mars à mai 2020, la SFL a perçu de la caisse de chômage du canton de Berne des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail d'un montant de CHF 84'161. Des remboursements de frais moins élevés (-CHF 31'172) y compris la réduction du nombre de véhicules professionnels (-CHF 12'370) et des réductions au niveau des charges sociales (-CHF 21'325) suite aux économies sur les salaires ont permis de réduire de manière significative les charges globales de personnel.

DÉPENSES COMMISSIONS, CONFÉRENCES

En raison de la pandémie de Covid-19, une procédure simplifiée d'octroi des licences a été effectuée au printemps 2020 ce qui a entraîné une économie notable des frais. D'autres économies ont également été enregistrées dans le domaine des assemblées générales ainsi que suite à la réduction des activités des autorités. Le résultat de cette position présente une diminution de CHF 153'587 par rapport au budget.

DÉPENSES MARKETING, PRESSE, RP

Le montant total des frais du domaine Marketing/Presse/RP est inférieur de CHF 358'496 par rapport au budget. Les économies ont surtout été réalisées dans les positions Branding (-CHF 78'964), Hospitality (-CHF 64'869), communication (-CHF 156'815) et CSR (-CHF 32'310).

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

TRAVAUX JURIDIQUES

Les travaux juridiques ont dépassé le budget de CHF 47'467. Toutes les dépenses concernaient le domaine des travaux juridiques puisqu'aucun frais de justice et de recours n'a été enregistré durant 2019/20. La plus grande partie de ces travaux juridiques du printemps 2020 concernaient des clarifications et des consultations juridiques relative à la poursuite et la cessation du championnat 2019/20 suite à la demande en justice déposée par l'Olympique des Alpes SA devant la Commission de la concurrence (COMCO).

CADEAUX ET REPRÉSENTATION

Dans le domaine cadeaux et représentation, le montant total présente une économie de CHF 42'797 par rapport au budget. Des réductions de coûts ont été enregistrées dans les domaines cadeaux aux champions (-CHF 26'322) et articles souvenirs (-CHF 14'840). Pour le champion, on a renoncé à fabriquer une réplique de la coupe. En ce qui concerne l'achat d'articles souvenirs, un gel des dépenses a été décidé au printemps 2020 suite à la situation très incertaine.

INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS

Les versements effectués à titre d'indemnités provenant des droits d'auteurs TV et marketing présentent un montant inférieur de CHF 48'000 par rapport au budget. Etant donné que certains clubs de BCL ne remplissaient pas totalement les exigences techniques, des montants plus bas que prévus ont été versés à titre d'indemnités (-CHF 45'000).

COÛTS DE GESTION COMPÉTITION

Etant donné que les coûts de l'analyse du jeu (-CHF 59'910) étaient nettement inférieurs à ceux prévus au budget, et que des économies ont pu être réalisées dans les domaines compétition (-CHF 10'603) et inspection des stades (-CHF 7'920), les dépenses totales ont été de CHF 78'933 inférieures aux estimations.

AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements a dépassé de CHF 28'610 le montant budgété. Cela est surtout dû au fait qu'un taux plus élevé que lors des années précédentes a été appliqué pour les amortissements dans le domaine de l'informatique.

RECETTES

COTISATIONS

Afin d'assurer un budget équilibré, un montant de CHF 1'527'885 provenant du Fonds de l'équipe nationale avait été prévu. Or, grâce aux économies réalisées et aux revenus supplémentaires, on a pu renoncer à cette contribution en faveur du compte d'exploitation ordinaire. Les recettes de la position cotisations présentent ainsi un montant inférieur de CHF 1'527'885 par rapport au budget.

ÉMOLUMENTS

Les recettes plus élevées provenant des amendes découlant de décisions des arbitres (+CHF 51'630) compensent les recettes plus basses provenant des amendes découlant de décisions des autorités (-CHF 96'050). Grâce à une contribution réduite de CHF 180'000 au Fonds de sécurité, le bénéfice dépasse de CHF 135'580 le montant budgété.

RECETTES DIVERSES

Un excédent de recettes de CHF 401'474 a été enregistré par rapport au montant budgété. Cette amélioration est due aux recettes plus élevées provenant de la contribution de l'UEFA pour l'octroi des licences (+CHF 14'615) et aux autres recettes (+CHF 88'928), à la contribution plus élevée versée par le FC Vaduz/LFV (+CHF 159'309) ainsi qu'au revenu net (comparaison avec l'entreprise Profile Partners) dans le domaine des droits d'auteurs TV et Marketing (+CHF 138'622).

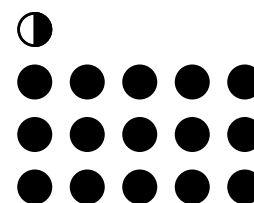
SITUATION FINANCIÈRE

La Swiss Football League continue de bénéficier d'une situation financière confortable. Pour la saison 2019/20, et grâce à une hausse des recettes et à une baisse des coûts, la Ligue a à nouveau pu verser aux clubs une indemnisation supplémentaire plus élevée que prévue (CHF 500'000). Ce versement a représenté un montant de CHF 537'642 (+CHF 37'642).

Un excédent de CHF 2'700'000 provenant du Fonds de l'équipe nationale a été distribué aux clubs.

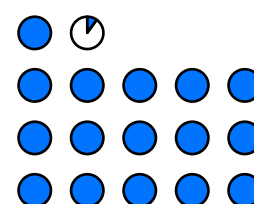
La situation financière de la SFL peut continuer à être qualifiée de très stable. Le capital-propre est désormais de CHF 634'377 (CHF 629'377 l'an passé) et les liquidités représentaient CHF 12'416'796 au moment de la clôture de l'exercice.

ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS À LA SFL



SAISON 2018/19

15,5



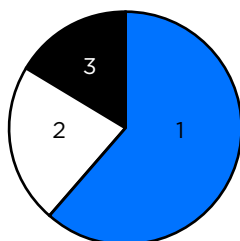
SAISON 2019/20

16,1

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

INDEMNITÉS AUX CLUBS 2020/21 POUR LE DOMAINE DE LA FORMATION



TOTAL

CHF 6'195'000

LABEL DE FORMATION (1)

CHF 3'810'000

FOOTECO (2)

CHF 1'385'000

CRITÈRES D'EFFICACITÉ (3)

CHF 1'000'000

COLLABORATEURS DE LA SFL

A la fin de l'année sous rapport, soit le 30 juin 2020, la Swiss Football League employait 15 collaboratrices et collaborateurs (16 l'an passé). En moyenne sur toute la saison 2019/20, la SFL employait 16,1 équivalents plein temps (15,5 l'an passé).

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un aspect essentiel de toute activité commerciale. Grâce à leur identification, leur analyse, leur pilotage et leur surveillance, les risques les plus importants peuvent être reconnus, respectivement minimisés autant que possible.

La gestion des risques de la Swiss Football League comprend des facteurs internes et externes (e.a. l'évolution nationale et internationale du football professionnel, l'évaluation de l'environnement des entreprises). Sont également intégrés dans l'évaluation des risques, les données financières calculées selon le CO, ainsi que les indicateurs de risque, basés sur les exigences réglementaires.

Le système de contrôle interne (SCI) est régulièrement examiné par la direction ainsi que par l'organe de révision.

PRÉVISIONS (PERSPECTIVES D'AVENIR)

Evolution attendue et prévisions jusqu'à l'été 2021

En juin 2016, le Comité de la SFL avait conclu de nouveaux contrats de droits médiatiques. À cet effet, un large processus d'attribution du marché a été mené, conformément aux dispositions du droit de la concurrence. Le partenaire contractuel le plus important reste CT Cinetrade AG, dont le groupe comprend, entre autres, Teleclub SA, exploitant la plate-forme TV payante Teleclub. Les droits ont été accordés pour quatre ans, à compter de la saison 2017/18.

Le produit provenant de la vente des droits TV et marketing pour la période allant de 2017/18 à 2020/21 représente un montant global de CHF 40 millions par saison. La clôture de l'exercice de la saison 2019/20 a eu lieu pour la troisième fois, conformément aux conditions-cadre du contrat de quatre ans en vigueur, contrat qui représentera également la base des recettes de la SFL pour la saison 2020/21.

La SFL prévoit de mettre au concours ses droits médiatiques mondiaux (nationaux et internationaux) à partir de la saison 2021/22 dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouverte, transparente et non-discriminatoire. Cet appel d'offres concerne les droits audiovisuels de tous les matches des deux ligues supérieures de la SFL (Super League et Challenge League, barrages inclus) pour les saisons 2021/22 et suivantes et il débute avec l'envoi des documents d'appel d'offres le 14 septembre 2020.

BUDGET 2020/21

L'établissement du budget a une nouvelle fois été avancé en vue de la saison 2020/21. Pourtant, en raison des incertitudes permanentes du fait de la pandémie de Covid-19 et afin de pouvoir évaluer du mieux possible l'évolution et les répercussions financières en découlant, l'adoption du budget 2020/21 se fera seulement lors de l'Assemblée générale ordinaire de la SFL le 20 novembre 2020.

Le compte d'exploitation ordinaire 2020/21 prévoit un bénéfice de CHF 5'000 avec des recettes de CHF 42'753'748 et des dépenses de CHF 42'748'748. Il comprend des indemnités extraordinaires selon décision du Comité prévues à hauteur de CHF 1'158'997.

Le budget du compte d'exploitation extraordinaire 2020/21 prévoit le versement total d'un montant de CHF 6'195'000 aux clubs à titre de dédommagements pour la relève (CHF 3'810'000 pour le Label de formation, CHF 1'385'000 pour Footeco ainsi que CHF 1 million selon les critères d'efficacité).

Avec un montant de CHF 2'500'000, la contribution de la société du Sport-Toto a été budgétée de façon prudente. Le montant provenant du Fonds de formation destiné à présenter un compte équilibré est budgété à CHF 3'941'000.

Les recettes prévisibles provenant des paiements de la solidarité de l'UEFA Champions League de CHF 1'000'000 sont également comptabilisées sur ce compte. Après le versement de CHF 700'000 dans le Fonds de formation, un montant de CHF 300'000 sera versé aux clubs de la RSL qui n'ont pas participé une phase de groupes des compétitions UEFA durant la saison 2019/20.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de la
Swiss Football League, Berne

Berne, le 5 octobre 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Suisse Football League comprenant le bilan, le compte d'exploitation ordinaire, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020.

Responsabilité du comité SFL

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité SFL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité SFL est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



2

Autre information

Les comptes annuels de la Swiss Football League pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 27 septembre 2019.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Stefan Schmid
Expert-réviseur agréé

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Cotisations des clubs	150'000	150'000	150'000	150'000
Rétrocessions sur la redevance ASF	55'000	55'000	55'000	55'000
Contribution du Fonds de l'équipe nationale	0	1'527'885	0	0
COTISATIONS	205'000	1'732'885	205'000	205'000
Amendes	655'580	700'000	912'280	400'000
Report dans le Fonds de sécurité	-350'000	-530'000	-490'000	-400'000
ÉMOLUMENTS	305'580	170'000	422'280	0
Taxes administratives	83'970	65'000	87'040	65'000
RÉPARTITIONS	83'970	65'000	87'040	65'000
Droits d'auteur TV et marketing	39'579'622	39'441'000	39'444'000	39'578'748
Licences UEFA, contribution UEFA	274'615	260'000	281'493	210'000
Taxe de participation FC Vaduz/LFV	722'925	563'616	603'710	1'375'000
Autres recettes	638'928	550'000	755'214	620'000
Droits TV internationaux	590'000	590'000	560'000	620'000
RECETTES DIVERSES	41'806'090	41'404'616	41'644'417	42'403'748
RECETTES NETTES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	42'400'640	43'372'501	42'358'737	42'673'748

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Salaires	1'816'587	2'050'000	1'911'491	1'985'000
Travaux de tiers	79'500	80'000	114'110	140'000
Indemnités de frais	183'828	215'000	213'164	185'000
AVS, CAF+AC	152'185	162'500	159'186	161'000
Assurances du personnel	24'547	25'500	23'633	25'000
Caisse de retraite	204'943	215'000	202'754	207'000
Formation	11'960	12'000	4'390	12'000
Frais divers du personnel	18'567	20'000	20'340	20'000
FRAIS DE PERSONNEL	2'492'117	2'780'000	2'649'068	2'735'000
Assemblée générale/Conférence des présidents	40'687	60'000	55'050	40'000
Comité	325'362	315'000	324'534	295'000
Commission de transfert	2'500	5'000	2'500	5'000
Commission de conciliation	0	3'000	0	3'000
Autorités disciplinaires	55'886	75'000	70'435	75'000
Commission des licences	9'859	40'000	36'489	40'000
Administration des licences	1'881	40'000	11'988	20'000
Fiduciaire pour les licences	109'250	140'000	124'990	140'000
Experts pour les licences	22'964	25'000	25'950	25'000
Autorité de recours pour les licences	0	15'000	297	15'000
Tribunal de recours	2'457	5'000	6'950	5'000
Conférences diverses	32'577	30'000	34'601	35'000
Etudes internes	0	5'000	0	5'000
European Leagues	57'049	60'000	62'398	65'000
Charges sociales pour les membres	28'941	25'000	25'941	30'000
FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS	689'413	843'000	782'123	798'000
Evénements	397'512	400'000	501'462	0
Archives/Statistiques	1'087'597	1'088'000	1'064'221	1'090'001
Centre technique	408'580	422'000	0	422'000
Branding (marque)	56'036	135'000	303'313	55'000
Hospitalité	45'131	110'000	74'897	110'000
Divers coûts de mise en vigueur	90'774	100'001	163'512	95'000
Communication/Internet	378'185	535'000	561'766	393'000
Subvention pour responsabilité sociale	87'690	120'000	126'701	30'000
DÉP. MARKETING, MÉDIAS, PR	2'551'505	2'910'001	2'795'872	2'195'001

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Assurances choses et RC	51'520	60'000	51'619	53'000
Indemnités à la SUIISA	19'675	15'000	19'675	19'750
TVA, réduction de l'impôt préalable	6'350	25'000	11'303	20'000
ASSURANCES ET TAXES	77'545	100'000	82'597	92'750
Travaux juridiques	82'467	25'000	28'528	25'000
Frais de procédure/Frais de recours	0	10'000	0	25'000
TRAVAUX JURIDIQUES	82'467	35'000	28'528	50'000
Matériel de bureau/Imprimés	27'392	60'000	40'380	40'000
Informatique	56'284	30'000	13'674	70'000
Rapport annuel	54'463	55'000	51'662	30'000
Ports, téléphone, téléfax	27'777	36'000	29'927	33'000
Cotisations, littérature spécialisée	1'345	1'500	1'373	1'500
Comptabilité	84'000	84'000	84'000	102'000
Coûts conseils TVA	0	5'000	3'130	3'000
Révision des comptes	23'650	20'000	20'391	25'000
Traductions	46'028	50'000	37'206	50'000
Frais divers d'administration	640	5'000	7'418	5'000
BUREAU ET ADMINISTRATION	321'579	346'500	289'161	359'500
Location, énergie, nettoyage	175'421	200'000	102'249	195'000
Installations pour les bureaux	29'293	30'000	34'072	15'000
FRAIS DE BUREAUX	204'714	230'000	136'321	210'000
Cadeaux aux champions, distinctions	8'678	35'000	36'920	12'500
Articles souvenirs/Cadeaux	5'160	20'000	11'268	15'000
Autres distinctions	3'365	5'000	7'919	5'000
CADEAUX ET REPRÉSENTATION	17'203	60'000	56'107	32'500
Arbitrage ASF	2'750'000	2'500'000	2'500'000	2'750'000
Assistance Vidéo à l'Arbitrage (VAR)	1'231'353	1'500'000	86'811	1'250'000
COÛTS ARBITRAGE	3'981'353	4'000'000	2'586'811	4'000'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Prime fixe RSL	18'000'000	18'000'000	18'000'000	18'000'000
Prime de classement RSL	6'000'000	6'000'000	6'000'000	6'000'000
Prime fixe BCL	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
Prime de classement BCL	997'000	1'000'000	997'000	1'000'000
Indemnité selon exigences techniques BCL	455'000	500'000	469'700	500'000
Trophée du fairplay RSL	100'000	100'000	100'000	100'000
Trophée du fairplay BCL	100'000	100'000	100'000	100'000
INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS	30'652'000	30'700'000	30'666'700	30'700'000
Elaboration des calendriers	19'500	20'000	19'500	20'000
Frais de compétition	29'397	40'000	57'669	30'000
Inspections des stades/CTJ	62'080	70'000	96'860	70'000
Convention avec la Première Ligue	500'000	500'000	500'000	0
Analyse du jeu	94'090	154'000	216'056	142'000
DIVERS COÛTS DE GESTION COMPÉTITION	705'067	784'000	890'085	262'000
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	39'282'846	40'008'501	38'314'305	38'699'751

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2019/20 avec budget 2020/21

	COMPTES 2019/20	BUDGET 2019/20	COMPTES 2018/19	BUDGET 2020/21
Amortissements et corrections de valeur sur positions du capital immobilisé	95'610	67'000	37'569	72'000
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR SUR POSITIONS DU CAPITAL IMMOBILISÉ	95'610	67'000	37'569	72'000
Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)	1'001	1'000	891	1'000
Coûts mandat de gestion CS	64'994	51'000	49'955	72'000
DÉPENSES FINANCIÈRES	65'995	52'000	50'846	73'000
Recettes de titres	86'952	50'000	55'659	80'000
REVENU FINANCIER	86'952	50'000	55'659	80'000
Indemnités selon décision du Comité SFL	537'643	500'000	1'350'129	1'158'997
CHARGES/DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	537'643	500'000	1'350'129	1'158'997
COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0	0	0
Impôts	8'381	10'000	7'479	10'000
IMPÔTS DIRECTS	8'381	10'000	7'479	10'000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5'000	5'000	5'000	5'000

BILAN

	30.06.2020		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
ACTIFS				
↓				
ACTIF MOBILISÉ				
Caisse	74,00		713,50	
Compte de chèques postaux	207'904,20		192'303,51	
Banques	12'208'818,09		10'274'374,21	
LIQUIDITÉS	12'416'796,29		10'467'391,22	
Débiteurs	266'774,00		21'737,68	
CRÉANCES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	266'774,00		21'737,68	
Autres créances à court terme	1'106'345,50		856'725,14	
Compte courant à l'ASF	passif		260'090,24	
Avoir clubs SFL	132'419,60		53'795,01	
AUTRES CRÉANCES À COURT TERME	1'238'765,10		1'170'610,39	
Actifs transitoires	119'511,75		599'596,05	
Actifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers	719'397,93		0,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	838'909,68		599'596,05	
TOTAL ACTIF MOBILISÉ	14'761'245,07		12'259'335,34	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Titres	6'651'747,83		3'918'141,50	
INVESTISSEMENT FINANCIER	6'651'747,83		3'918'141,50	
Mobilier secrétariat	127'064,96		1,00	
Bandes tournantes	1,00		1,00	
Informatique	95'765,07		112'708,15	
MATÉRIEL, BIENS, CHOSES	222'831,03		112'710,15	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6'874'578,86		4'030'851,65	
TOTAL ACTIFS	21'635'823,93		16'290'186,99	

BILAN

	30.06.2020		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
PASSIFS				
↓				
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME				
Créanciers		602'243,77		1'408'817,82
ENGAGEMENTS APRÈS LIVRAISON/PRESTATION		602'243,77		1'408'817,82
Compte courant à l'ASF		162'723,81		actif
Créances envers les clubs de la SFL		68'284,97		127'940,09
Autres créances à court terme		15'515,50		1'837,00
AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME		246'524,28		129'777,09
Passifs transitoires		2'522'396,67		3'023'341,15
Passifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers		12'376'755,87		4'190'742,68
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS		14'899'152,54		7'214'083,83
CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME				
Fonds de l'équipe nationale		2'563'700,30		3'475'131,90
Fonds de formation		2'411'279,37		3'151'354,58
Fonds capital III: Sécurité		278'547,12		281'645,22
CAPITAL DES FONDS		5'253'526,79		6'908'131,70
TOTAL CAPITAL ÉTRANGER		21'001'447,38		15'660'810,44
CAPITAL PROPRE				
Capital		634'376,55		629'376,55
CAPITAL PROPRE		634'376,55		629'376,55
TOTAL CAPITAL PROPRE		634'376,55		629'376,55
TOTAL PASSIFS		21'635'823,93		16'290'186,99

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	30.06.2020	30.06.2019
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
↓		
Résultat de l'exercice	5'000,00	5'000,00
Amortissements	95'609,62	37'569,40
Plus-values (-) et moins-values (+) sur investissements	-6'925,70	-9'964,15
Augmentation (-)/diminution (+) Créances livraison/prestation	-245'036,32	627'980,57
Augmentation (-)/diminution (+) Autres créances à court terme	-68'154,71	-1'013'191,38
Augmentation (-)/diminution (+) Comptes de régularisation actifs	-239'313,63	-416'786,37
Augmentation (+)/diminution (-) Engagements livraison/prestation	-806'574,05	1'114'883,26
Augmentation (+)/diminution (-) Autres engagements à court terme	116'747,19	-675'046,89
Augmentation (+)/diminution (-) Comptes de régularisation passifs	7'685'068,71	1'762'424,57
Augmentation (+)/diminution (-) Provisions	0,00	0,00
Augmentation (+)/diminution (-) Capital des fonds	-1'654'604,91	1'698'286,98
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	4'881'816,20	3'131'155,99
Investissements en matériel, biens, choses (y compris véhicules)	-205'730,50	-47'647,55
Investissements en placements financiers	-3'996'143,93	-220'347,10
Désinvestissements de placements financiers	1'269'463,30	829'024,75
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-2'932'411,13	561'030,10
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0,00	0,00
VARIATION DES LIQUIDITÉS	1'949'405,07	3'692'186,09
JUSTIFICATIFS DES LIQUIDITÉS		
Liquidités au début de l'exercice	10'467'391,22	6'775'205,13
Variation nette des liquidités	1'949'405,07	3'692'186,09
Liquidités à la fin de l'exercice	12'416'796,29	10'467'391,22

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRÉCISIONS CONCERNANT LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Les présents comptes ont été établis selon les directives du droit comptable suisse et en particulier selon l'article concernant la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

La présentation des comptes exige du Comité et de la direction des estimations et des jugements pouvant avoir une certaine influence sur le montant des valeurs patrimoniales, les engagements et les obligations éventuelles au moment de l'établissement du bilan, mais aussi sur les charges et les produits de l'exercice en question. Dans ce contexte, il est laissé à l'appréciation du Comité et de la direction de décider de l'utilisation des marges de manoeuvres légales en matière d'évaluation et de comptabilisation.

2. BASES D'ÉVALUATION

Devises étrangères

En ce qui concerne la conversion des devises étrangères, on applique pour le bilan les cours d'une date précise alors que pour la consolidation des transactions du cours de l'année, on applique les cours moyens.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont présentées à leur valeur nominale. Les risques prévisibles en rapport avec certaines créances sont pris en compte par des ducroires correspondants basés sur les expériences faites. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été fait.

Actifs financiers

Les titres acquis après le 1^{er} juillet 2019 sont évalués à la date de clôture du bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeurs nécessaires. Les actifs financiers non cotés en bourse ou sans valeur boursière sont également présentés à leur valeur d'acquisition moins leur correctif de valeur. Aucune réserve pour fluctuations n'a été constituée.

Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations mobilières et matérielles sont présentées à leur valeur d'acquisition moins l'amortissement et le correctif de valeur. Les amortissements effectués correspondent aux taux fiscaux d'amortissement appliqués.

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom, forme juridique, siège

La Swiss Football League est une association au sens des art. 60 ss du Code civil suisse (CC), avec siège à Berne.

4. COMPLÉMENTS À CERTAINES POSITIONS FIGURANT AU BILAN ET AU COMPTE D'EXPLOITATION

4.1 Investissements financiers	30.06.2020	30.06.2019
Titres au 01.07.	3'918'142	4'516'855
Acquisitions	3'996'144	220'347
Cessions et remboursements	-1'269'463	-829'025
Plus-values boursières réalisées	28'016	18'980
Moins-values réalisées	-21'091	-9'015
Plus-values non réalisées	0	0
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS	6'651'748	3'918'142

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.2 Comptes de régularisation passifs

Produits facturés et versements reçus pour périodes postérieures:

	30.06.2020	30.06.2019
Swisslos/Société du Sport-Toto	1'542'997	1'424'761
Sponsoring montant déjà reçu de TP Konami	0	110'000
Bonus/paiement de performance du personnel SFL	20'000	150'000
Paiement en suspens Footeco 2 ^e tour	924'250	792'650
Paiement en suspens Label de formation 2 ^e tour	57'400	139'000
Paiement en suspens aux clubs, primes de classement	6'997'000	0
Paiement en suspens aux clubs, trophée fair-play	200'000	0
Paiement en suspens aux clubs, critères d'efficacité	999'999	0
Paiement en suspens aux clubs, sécurité	537'643	1'350'127
Paiement en suspens aux clubs, excédents du Fonds de l'équipe nationale	2'700'000	1'700'000
Paiement en suspens à l'ASF pour les arbitres	180'855	184'054
Paiement en suspens à Deltatre SA, Allemagne	32'934	112'543
Paiement en suspens à Hawk Eye, Angleterre	126'082	0
Paiement en suspens à Profile Partners	0	428'000
Video Assistant Referee (VAR)/Numérisation SFL 2.0	227'581	425'313
Obligations diverses en suspens	352'412	397'636
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS	14'899'153	7'214'084

4.3 Fonds de l'équipe nationale

	30.06.2020	30.06.2019
RECETTES		
↓		
Quote-part facture EN ASF	1'750'000	1'500'000
Quote-part facture EN ASF CdM 2018	38'568	2'900'911
DÉPENSES		
↓		
Paiements aux clubs fournisseurs	0	0
Virement au Fonds de formation	0	-1'900'000
Utilisation de l'excédent, selon décision du Comité	-2'700'000	-1'700'000
SOLDE DU FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE	2'563'700	3'475'132

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.4 Fonds de formation	30.06.2020	30.06.2019
RECETTES		
↓		
Contributions de formation	1'091'250	1'074'250
Report du Fonds de remise en état des terrains de jeu	0	0
Contribution de solidarité UEFA Champions League	700'000	700'000
Allocation du Fonds de l'équipe nationale	0	1'900'000
Allocation du Compte d'exploitation ordinaire	0	0
DÉPENSES		
↓		
Contribution au Compte d'exploitation extraordinaire	-2'531'325	-2'776'320
SOLDE DU FONDS DE FORMATION	2'411'279	3'151'354

4.5 Fonds de sécurité	30.06.2020	30.06.2019
RECETTES		
↓		
Quote-part des amendes du Compte d'exploitation ordinaire	350'000	490'000
DÉPENSES		
↓		
Dépenses diverses, sécurité et domaines des fans	-267'609	-386'103
Inspections de sécurité	-85'489	-104'451
SOLDE DU FONDS DE SÉCURITÉ	278'547	281'645

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.6 Compte d'exploitation extraordinaire 2019/20

	COMPTES 2019/20	COMPTES 2018/19
RECETTES		
↓		
Contribution de la Société du Sport-Toto	2'967'759	2'875'491
Contribution du Fonds de formation	2'531'325	2'776'320
Solidarité UEFA Champions League	4'754'204	4'151'923
TOTAL RECETTES	10'253'288	9'803'734
DÉPENSES		
↓		
Solidarité UEFA Champions League	4'754'204	4'151'923
DÉPENSES POUR RSL ET BCL	4'754'204	4'151'923
Remboursement des frais d'arbitres M-21	75'385	135'959
Frais de personnel	43'036	46'555
Séances et inspections Commission de formation	16'221	17'408
Dépenses diverses	0	3'833
Outils électroniques pour le Label de formation	11'588	11'588
DÉPENSES POUR RELÈVE M-21	146'230	215'343
Projet «Partenariats»	3'244'855	3'389'835
Footeco	1'108'000	1'046'642
Critères d'efficacité	999'999	999'991
INDEMNITÉS LABEL DE FORMATION RSL ET BCL	5'352'854	5'436'468
TOTAL DÉPENSES	10'253'288	9'803'734
RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5. AUTRES INDICATIONS	30.06.2020	30.06.2019
5.1 Reliquat d'engagements résultant d'engagements de leasing	22'628	23'093
5.2 Emplois à plein temps en moyenne annuelle	16,1	15,5
5.3 Libération de réserves latentes	0	0
5.4 Honoraires de l'organe de révision	18'650	19'855
5.5 Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance	0	0

6. EVÉNEMENTS NOTOIRES APRÈS LE JOUR D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN

En raison de l'interruption des championnats de RSL et BCL liée au Covid-19 et de la fin de la saison 2019/20 repoussée de ce fait au 10 août 2020 (avec le match retour du barrage), toutes les dépenses et tous les revenus survenus après la date de clôture du bilan et imputables au fonctionnement de la saison 2019/20 ont été affectés à cet exercice en tant qu'actifs ou passifs transitoires. Aucun autre événement survenu après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des états financiers annuels par le Comité n'est susceptible d'affecter la valeur informative des états financiers annuels au 30 juin 2020 ou qui devrait être divulgué ici.

Ce rapport annuel existe aussi en langue allemande. La version allemande est déterminante.

Le rapport est disponible sous forme digitale et online à l'adresse **report.sfl.ch**

—

ÉDITEUR

Swiss Football League (SFL)
Maulbeerstrasse 10
3011 Bern

Case postale
3001 Bern

+41 31 552 18 00
info@sfl.ch
www.sfl.ch

—

RÉDACTION

Swiss Football League

—

TEXTES/INTERVIEWS

Nik Schwab, Zürich
Philippe Guggisberg, SFL
Silvio Kern, SFL

—

DESIGN/RÉALISATION

Hej, Zürich

—

ILLUSTRATIONS

Cover: Amadeus Waltenspühl, Luzern
Portraits: Kornel Stadler, Bern

—

LITHOGRAPHIE

Roger Bahcic, Zürich

—

PHOTOS

Freshfocus GmbH, Schlieren

2020 © Swiss Football League



OFFICIAL WEBSITE

SFL.CH



SWISS FOOTBALL LEAGUE

P.O. Box | 3001 Bern

T +41 31 552 18 00

F +41 31 552 18 01

info@sfl.ch